

Conseil municipal du 18 octobre 2016
2e intervention de Cachan Ensemble sur le débat d'interpellation du CM
Aménagement urbain : quelle concertation ?

2. Reprise de parole après les différentes interventions individuelles de la majorité

Après toutes ces déclarations, je vais essayer de me concentrer sur l'essentiel.

Comment définir une démocratie participative ? C'est une démarche qui permet l'implication des citoyens dans l'élaboration des phases de réflexion afin de tendre vers les meilleurs choix pour l'évolution de la commune dans le respect de **l'intérêt général**.

Pour en être acteur, un citoyen demande à être informé, à pouvoir exprimer un avis et à être pris en considération.

Le niveau de la demande diffère en général selon le degré d'avancement du projet, qui lui-même influe sur la maturité des esprits.

Un maire ou un adjoint à l'urbanisme ont fort heureusement une vision claire de ce que représente chaque procédure et sa temporalité : il ou elle aura tendance à considérer que "nul n'est censé ignorer la loi".

En revanche, pour avoir discuté au fil des années avec beaucoup de Cachanais, je constate qu'en moyenne, un habitant lit difficilement un plan, ne connaît en général rien aux procédures, et a donc une notion très vague de leur temporalité.

Il a, de plus, du mal à se représenter concrètement les incidences d'un règlement notamment en termes de volumétrie et de forme urbaine. L'expérience montre que nombre d'élus aussi.

Par ailleurs, les échelles d'intérêt des habitants varient en fonction des personnes : cela va du logement à la ville en passant par la rue et le quartier.

Quelques remarques maintenant après tous ces plaidoyers pro domo qui risquent d'avoir incommodé les habitants pétitionnaires.

- S'agissant du projet sur l'angle des rues Cousté-Guichard, il s'agit de parcelles au départ publiques (communales) où se trouvaient un parking et les locaux de la Croix Rouge. C'est bien le sujet : il n'y a pas eu de concertation pour déterminer l'usage de ces espaces. Or se posent des problèmes de stationnement, de circulation, de livraisons, de cheminements. Les problèmes de stationnement vont s'accroître avec la suppression des parkings autour de l'hôtel de ville et le déplacement de la station Autolib. Une approche d'ensemble s'impose.
- Quant à la densification, les chiffres du bilan du Plan Local de l'Habitat sur la période 2010-2015 le montrent sans équivoque : 1.474 logements construits en 6 ans, c'est 246 logements par an, bien au delà de l'objectif très volontariste déjà cité. Dit autrement, même si on n'avait construit aucun logement cette année et que l'on n'en construisait aucun l'année prochaine et en 2018, nous serions encore dans l'objectif de 160 logements par an avec ces 1.474 logements déjà construits. Nous ne sommes pas dans l'urgence pour ce projet.

En termes de densification et de formes urbaines, regardons un peu Paris, la ville centre, notamment dans la partie sud du XIII^e arrondissement anciennement territoire de Gentilly : la Butte aux Cailles avec ses maisons et le nouvel éco-quartier près de la place de Rungis, un quartier très aéré avec des équipements publics.

Pour conclure, puisque ce droit d'interpellation comporte deux questions de fond, nous vous donnons notre position sur celles-ci :

1/ Nous sommes favorables à ce que le Conseil municipal délibère pour valider des modalités de concertation en matière d'aménagement urbain à Cachan. Mme Pescheux a évoqué les exemples de la place Edouard Herriot qui a fait l'objet d'une belle concertation et de l'emplacement de l'ancienne station Total qui est un projet en cours. Remarquons simplement que ces deux aménagements ne comprennent pas de composante immobilière.

Le collectif Concertons Cachan vient de proposer des pistes de travail intéressantes. Nous sommes disponibles, avec d'autres, pour travailler à un projet ambitieux sur cette question afin de faire de notre ville une cité exemplaire en la matière. Ces nouvelles modalités pourraient être inscrites dans la Charte des comités de quartier, venant ainsi l'enrichir.

2/ Nous sommes également favorables à la suspension du projet à l'angle Cousté-Guichard pour faire place, ainsi que le demande la pétition de Concertons Cachan, à une concertation d'ensemble sur l'organisation de l'espace et des équipements publics du cœur de ville historique qui pourra le faire évoluer. Ensuite on pourra discuter du projet immobilier. Mais cette dernière position ne surprendra personne au vu de notre vote sur le même sujet en février dernier.

Un atelier citoyen a été mis en place en juin pour les rives de Bièvre : alors oui, utilisons cette instance au sein de laquelle des habitants ont commencé à travailler ensemble et étendons son champ géographique de réflexion. Ce sera un gain de temps appréciable pour la démarche. Trois ou six mois de réflexion ne représentent pas un inconvénient significatif par rapport à l'aménagement de ce site.

Madame la 1ère adjointe, Monsieur le Maire, chers collègues, assurons nous ce soir d'envoyer le bon signal à cet appel reçu de nos concitoyens. Sachons saisir cette opportunité pas si fréquente de réconcilier la population et la politique.